



## Résumé de l'entrevue : Administration du Sénat (David Vatcher, Julie Lacroix et Shaila Anwar)

Trois représentants de l'Administration du Sénat du Canada (« **Sénat** »), David Vatcher, directeur des Services d'information; Julie Lacroix, directrice de la Sécurité institutionnelle; et Shaila Anwar, greffière du Sénat et greffière des Parlements, ont été interviewés par les avocats de la Commission le 12 septembre 2024. Les avocats du Bureau du légiste et conseiller parlementaire du Sénat étaient présents.

### Notes aux lecteurs :

- Les avocats de la Commission ont fourni des notes explicatives entre crochets pour aider le lecteur.

## 1. Contexte

### 1.1 Shaila Anwar, greffière du Sénat et greffière des Parlements

- [1] Mme Anwar est greffière du Sénat et greffière des Parlements depuis le 6 mai 2024. Elle s'est jointe au Sénat en février 2007 à titre de greffière à la procédure.

### 1.2 Julie Lacroix, directrice, Direction de la sécurité institutionnelle

- [2] Mme Lacroix est directrice de la sécurité institutionnelle au Sénat. La direction de la sécurité institutionnelle fait partie du secteur des services législatifs de l'Administration du Sénat. Elle s'est jointe au Sénat en 2015 à titre de conseillère principale pour les biens immobiliers et la sécurité. Mme Lacroix compte un personnel de 42 personnes, toutes ayant une cote de sécurité de niveau très secret.

### 1.3 David Vatcher, directeur, Direction des services d'information

- [3] M. Vatcher est directeur des services d'information du Sénat depuis 2018. La direction des Services d'information fait partie du secteur corporatif de l'Administration du Sénat. Au service des sénateurs et des employés du Sénat, M. Vatcher est responsable des services informatiques et de la gestion de l'information. Avant de se joindre à la



direction des services d'information, il a travaillé chez Loto Québec pendant 23 ans et a travaillé brièvement pour Pêches et Océans Canada. Il a un personnel de 50 personnes, qui ont toutes une cote de sécurité secrète.

## 2. Structure de l'Administration du Sénat

### 2.1 Organisation

[4] La greffière du Sénat et greffière des Parlements dirige l'Administration du Sénat.

L'Administration du Sénat comporte trois secteurs:

- a. le secteur des services législatifs dirigé et supervisé par le sous-greffier;
- b. le secteur juridique, dirigé et supervisé par le légiste et conseiller parlementaire; et
- c. le secteur corporatif, dirigé et supervisé par la dirigeante principale des services corporatifs, qui est également greffière du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

[5] Le secteur des services législatifs est composé des six directions suivantes : la Direction de la sécurité institutionnelle, dirigée par Mme Lacroix; le Bureau de l'huissier du bâton noir; le Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre; la Direction des comités; la Direction des communications, télédiffusion et des publications; et la Direction des affaires internationales et interparlementaires. L'huissier du bâton noir est responsable de la sécurité à l'intérieur de la Chambre du Sénat lorsqu'il siège.

[6] Le Secteur corporatif compte trois directions : la Direction des finances et approvisionnement, la Direction des biens et services et la Direction des services d'information dirigée par M. Vatcher.

### 2.2 Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (le « Comité »)

[7] En vertu de l'article 12-7(1) du *Règlement du Sénat* et de l'article 19.3 de la *Loi sur le Parlement du Canada*, le Comité examine, de sa propre initiative, toutes les questions



financières et administratives concernant la régie interne du Sénat. Le comité est également autorisé à agir sur toutes les questions financières et administratives concernant l'administration interne du Sénat, de donner son avis et de statuer sur la régularité de l'utilisation des ressources du Sénat, sous réserve du *Règlement administratif du Sénat*.

- [8] Le Comité est présidé par la sénatrice Lucie Moncion. Le Comité compte 15 sénateurs de divers groupes parlementaires reconnus et partis reconnus au Sénat et deux membres d'office : le leader du gouvernement au Sénat ou leur représentant, et le leader de l'opposition au Sénat ou leur représentant. Les membres du Comité sont proposés par moyen d'un rapport présenté au Sénat par le Comité de sélection. Lorsque le Sénat adopte ce rapport, les sénateurs sont nommés au Comité, puis celui-ci élit un président.<sup>1</sup> La composition du Comité reflète à peu près les partis ou groupes qui composent le Sénat, ce qui est souvent précisé en nommant les membres dans le rapport selon leur parti ou groupe reconnu. Présentement, le Groupe des sénateurs indépendants en compte sept membres, le Parti conservateur du Canada en compte quatre membres, tandis que le Groupe des sénateurs canadiens et le Groupe progressiste du Sénat en compte chacun deux membres.

### 2.3 Direction de la sécurité institutionnelle

- [9] La direction de la sécurité institutionnelle assure la sécurité du Sénat en planifiant, dirigeant et gérant les programmes de sécurité administrative et technique du Sénat. La DSI agit également en tant que principale conseillère stratégique de la Présidente du Sénat, des sénateurs et de la greffière du Sénat pour toutes les questions relatives à la sécurité institutionnelle ainsi qu'aux plans et mesures de sécurité physique. La Direction est responsable de tous les aspects de la sécurité, à l'exception des opérations de la sécurité physique.<sup>2</sup> Tout le reste relève de la compétence de Mme Lacroix, qui comprend l'accréditation, le stationnement, la prévention des incendies, l'accès aux

---

<sup>1</sup> *Rules of the Senate / Règlement du Sénat*

<sup>2</sup> Le Service de protection parlementaire est responsable de la sécurité physique.



bâtiments, les enquêtes administratives, la gestion du risque, la continuité des opérations, la gestion des événements (sécurité) la sécurité des résidences sénatoriales, la sécurité des sénateurs voyageant à l'étranger et au Canada, les opérations de la sécurité technique (p. ex. caméras) et la gestion de projets de sécurité.

- [10] La direction de la sécurité institutionnelle interagit avec l'huissier du bâton noir sur les questions de sécurité et décorum au sein de la Chambre du Sénat lorsque le Sénat siège.
- [11] La direction de la sécurité institutionnelle travaille également avec le sergent d'armes de la Chambre des communes pour tout ce qui concerne l'utilisation de la Colline du Parlement.
- [12] La direction de la sécurité institutionnelle travaille en collaboration avec le sergent d'armes de la Chambre des communes et le Directeur du service de protection parlementaire.
- [13] La direction de la sécurité institutionnelle offre une formation sur la sécurité aux sénateurs et aux employés. Avant que les sénateurs et les employés ne voyagent, la direction leur donne également une formation spécifique sur leurs plans de voyage et rencontre les sénateurs à leur retour. Le SCRS et Sécurité publique Canada procurent de l'information à la direction de la sécurité institutionnelle pour alimenter sa formation.

## 2.4 Direction des services d'information

- [14] La direction des services d'information est responsable de l'équipement TI du Sénat, comme les ordinateurs, les téléphones, les serveurs et les commutateurs, pour tous les sénateurs et les employés du Sénat, et veille à ce que tout l'équipement du Sénat soit sécurisé.
- [15] La direction des services d'information donne une formation obligatoire, qui comprend des exercices de simulation, aux sénateurs et aux employés. Au cours des deux premières semaines suivant le début de l'emploi, tous les employés doivent recevoir cette formation. M. Vatcher rencontre individuellement les sénateurs pour leur expliquer les risques pour la sécurité.



[16] La direction des services d'information fournit également des services de détection d'hameçonnage, entre autres services informatiques.

### 3. Engagement de la direction de la sécurité institutionnelle et de la direction des services d'information à l'égard de l'ingérence étrangère

#### 3.1 Engagement général

[17] La direction de la sécurité institutionnelle dispose de quelques unités qui peuvent s'occuper de questions d'ingérence étrangère.

[18] L'unité d'accréditation vise à s'assurer que les sénateurs et le personnel sont accrédités et qu'ils ne présentent pas de risques pour la sécurité.

[19] Il existe une unité de contre-mesures techniques qui fournit des services de balayages.

[20] La direction de la sécurité institutionnelle fournit aux sénateurs des breffages et des documents non classifiés sur l'ingérence étrangère, comme le document préparé par le SCRS intitulé « À l'étranger », qui leur donne des conseils sur les risques d'ingérence étrangère lorsqu'ils voyagent. La direction de la sécurité institutionnelle offre également des séances d'information aux réunions des groupes et caucus du Sénat.

[21] La direction des services d'information a également des lignes directrices à l'intention des sénateurs lorsqu'ils voyagent et demande aux sénateurs de communiquer avec elle avant leur voyage. La direction des services d'information effectue ensuite une évaluation des risques en fonction de l'endroit où les sénateurs se rendent et des personnes qu'ils rencontrent.

[22] La direction de la sécurité institutionnelle échange quotidiennement ces données en libre accès avec la Chambre des communes, GRC, le SRCS, la police locale et Affaires mondiales Canada.

[23] La direction des services d'information dispose d'une équipe qui s'occupe de la cybersécurité et de la sécurité des technologies de l'information (« TI »). Les questions d'ingérence étrangère liées aux TI sont portées à l'attention de cette équipe. Tout incident de sécurité ou de cybersécurité peut avoir un élément d'ingérence étrangère.



- [24] La direction des services d'information traite également des attaques de « déni de service distribué » (« **DSD** »).<sup>3</sup> Étant donnée leur nature, celles-ci n'ont pas empêché les sénateurs de faire leur travail. L'ensemble de l'enveloppe budgétaire de la direction des services d'information inclut des fonds pour mitiger une variété des risques et mettre en œuvre des mesures d'atténuation de menaces. Les attaques DSD n'ont pas pour effet de permettre aux attaquants d'accéder aux informations du Sénat, car son réseau interne est fortement protégé. La direction des services d'information sait que les attaques DSD de l'année dernière ont été menées par des sympathisants de la Russie sur la base d'informations techniques et d'informations provenant des réseaux sociaux tendant à indiquer que ces sympathisants se vantaient d'avoir mené une attaque contre le Sénat. Lorsque des attaques DSD se produisent, la direction des services d'information n'a pas normalement besoin de contacter les partenaires de sécurité et de renseignement, car elle a les capacités de les gérer elle-même.
- [25] M. Vatcher a expliqué que les auteurs de cyberattaques peuvent être regroupés en 4 catégories, ordonnées en ordre de croissant des ressources à leurs dispositions : opportunistes, militants, criminels et acteurs étatiques. Les plus grandes menaces proviennent des acteurs qui ont un financement important et le temps d'investir dans des attaques, ce qui se traduit par des attaques plus sophistiquées.
- [26] Les attaques DSD n'entravent pas la capacité de l'institution à effectuer son travail.

### 3.2 L'incident APT 31

- [27] La direction des services d'information a été informée d'activité de « harponnage » de janvier 2021 ciblant les comptes parlementaires, y compris les comptes du Sénat, plus tard attribuée à un groupe connu sous l'appellation « APT 31 ».

---

<sup>3</sup> Cela se produit lorsqu'un cyberacteur malveillant inonde un serveur de trafic Internet pour empêcher les utilisateurs d'accéder aux services et sites en ligne connectés. Les machines « Zombie », c'est-à-dire les machines mal protégées, reçoivent une commande pour faire des demandes aux sites Web. Ces sites reçoivent alors un niveau élevé de trafic et ne peuvent pas gérer les demandes. Le résultat est que le site est submergé et que les utilisateurs ne peuvent pas accéder au site.



- [28] Lors de l'attaque initiale en janvier 2021, la direction des services d'information a été informée que des courriels suspects étaient envoyés aux sénateurs. Il était inhabituel pour un partenaire externe d'avertir la direction des services d'information d'une cyberattaque ; la direction des services d'information est normalement capable de prévoir et de prévenir les cyberattaques à l'aide de ses propres ressources. Cependant, certains de ces courriels ont réussi à traverser les pare-feux du Sénat et ont atterri dans les boîtes de réception de certains sénateurs. Les bureaux des sénateurs ont été immédiatement contactés pour s'assurer que tous les courriels reçus étaient détruits. La direction des services d'information a également effectué une recherche dans la base de données de courriels du Sénat pour s'assurer que les courriels avaient été supprimés. L'attaque a échoué parce que la plupart des courriels ont été bloqués par les pare-feux et personne n'a ouvert les quelques courriels qui ont réussi à passer ; les attaquants n'ont eu accès à aucune information provenant des serveurs du Sénat.
- [29] À ce moment-là, la direction des services d'information savait seulement que les logiciels malveillants étaient envoyés par courriel. Elle ne savait pas si l'attaque avait été menée par un acteur malveillant spécifique potentiellement lié à un État étranger.
- [30] La direction des services d'information a appris en juin 2024 de l'équipe de sécurité des TI de la Chambre des communes que l'attaque avait été menée par APT 31. Quoi qu'il en soit, le fait de connaître la source de l'attaque plus tôt n'aurait pas changé la réponse rapide de la direction des services d'information.
- [31] Le Centre canadien de cybersécurité n'a pas fourni d'informations à l'administration du Sénat en 2024 sur l'identité des auteurs des attaques, malgré des déclarations publiques contraires émises par d'autres organisations en 2024.

### 3.3 Nouvelles procédures en réponse à l'ingérence étrangère

- [32] La direction de la sécurité institutionnelle a révisé sa politique d'accréditation en matière de sécurité en 2023. La direction exige maintenant des vérifications du casier judiciaire certifiées à l'aide d'empreintes digitales numériques. Auparavant, elle faisait des



vérifications du casier judiciaire fondées sur le nom. Les entrevues de sécurité et les entrevues de résolution de doute sont effectuées au besoin.

- [33] La direction des services d'information n'a pas de nouvelles procédures propres à l'ingérence étrangère.

## 4. Relations du Sénat avec la Chambre des communes

- [34] Le Sénat et la Chambre des communes partagent un réseau informatique. Il existe une entente qui délimite les responsabilités de chaque chambre.

## 5. Relations du Sénat avec le gouvernement du Canada

### 5.1 Relations de la direction de la sécurité institutionnelle avec les institutions gouvernementales

- [35] La direction de la sécurité institutionnelle travaille avec les organismes d'application de la loi et de renseignement dans le cadre de ses opérations régulières, à la fois de manière active et en réponse à des incidents spécifiques, dont certains peuvent impliquer des problèmes d'ingérence étrangère.
- [36] La direction de la sécurité institutionnelle et les organismes de sécurité et de renseignement échangent de l'information sur les menaces possibles pour le Sénat. Un exemple d'interaction fondée sur un incident pourrait être dans un cas d'accréditation, où la direction de la sécurité institutionnelle discute ou échange de l'information avec ses partenaires de sécurité et de renseignement si des renseignements défavorables sont découverts au cours du processus d'accréditation.
- [37] La direction de la sécurité institutionnelle a également des séances d'information régulières avec le SCRS et d'autres partenaires en matière de sécurité et de renseignement. La direction de la sécurité institutionnelle communique fréquemment avec le SCRS. La direction de la sécurité institutionnelle a de solides relations de collaboration avec le SCRS sur de nombreuses questions, et pas seulement sur l'ingérence étrangère. La direction de la sécurité institutionnelle et le SCRS se rencontrent habituellement au moins une fois par trimestre et parfois plus fréquemment,



selon ce qui se passe dans le monde ou ce qui se passe relativement à l'une ou l'autre des organisations. Les réunions trimestrielles avec le SCRS peuvent parfois inclure la GRC, selon le sujet de discussion.

- [38] Parfois, la direction de la sécurité institutionnelle rencontre plusieurs organismes et assiste à des forums avec tous les partenaires. INTERSECT est une réunion mensuelle à laquelle la direction de la sécurité institutionnelle assiste avec divers partenaires.
- [39] L'ingérence étrangère est maintenant un sujet de discussion plus fréquent entre la direction de la sécurité institutionnelle et ses partenaires en matière de sécurité et de renseignement.
- [40] L'Unité de la collecte de données de sources ouvertes de la direction de la sécurité institutionnelle collabore avec plusieurs partenaires dont la GRC, la police locale et Affaires mondiales Canada.
- [41] La direction de la sécurité institutionnelle collabore avec le CST, la Chambre des communes, la direction des services d'information et la GRC sur les cybermenaces.

## 5.2 Relations de la direction des services d'information avec les organisations gouvernementales

- [42] La direction des services d'information s'efforce d'être aussi proactive que possible dans la prévention des cyberattaques et, à cette fin, a mis en œuvre plusieurs pratiques exemplaires recommandées par le Centre canadien pour la cybersécurité.
- [43] Les entités gouvernementales communiquent parfois avec la direction des services d'information pour dire qu'il existe un risque au sujet d'un pays ou d'un groupe qui pourrait avoir une incidence sur le Sénat. La direction des services d'information a des discussions régulières avec les partenaires de la sécurité et du renseignement, mais moins de réunions en personne qu'elle n'en a avec les partenaires de la sécurité et du renseignement. La direction des services d'information communique plus fréquemment avec les partenaires de la sécurité et du renseignement par téléphone ou par courriel. Les partenaires informent la direction des incidents de sécurité ou de cybersécurité.



- [44] La direction des services d'information est satisfaite de l'information qu'elle obtient de ses partenaires en matière de sécurité et de renseignement. Les relations de la direction avec ses partenaires sont très positives et il y a une bonne collaboration.
- [45] Les pratiques de la direction des services d'information garantissent que les risques sont traités très rapidement afin d'éviter que les incidents ne deviennent plus graves, mais M. Vatcher a fait remarquer qu'une partie du travail de la direction sera toujours réactive. C'est la nature de l'industrie et les problèmes qu'elle suscite, non pas parce que la direction manque d'information.

### 5.3 Ententes avec les institutions gouvernementales

- [46] Le Sénat et la Chambre des communes ont conclu un protocole d'entente (« **PE** ») avec la GRC et Sécurité publique Canada concernant le Service de protection parlementaire.

## 6. Accès aux renseignements classifiés

### 6.1 Réception de renseignements classifiés

- [47] La direction de la sécurité institutionnelle reçoit parfois des renseignements classifiés. Elle a déjà reçu des renseignements classifiés par le Gouvernement du Canada sur l'ingérence étrangère.
- [48] La direction des services d'information ne reçoit habituellement pas de renseignements classifiés. Si c'est le cas, la distribution est limitée selon le besoin de savoir. La direction des services d'information n'a reçu aucune information classifiée sur l'ingérence étrangère.

### 6.2 Traitement des renseignements classifiés

- [49] Le Sénat dispose d'une infrastructure physique pour traiter d'information classifiée.
- [50] Les réseaux du Sénat permettent aux utilisateurs d'accéder à Internet, de sorte qu'aucune information très secrète n'y est stockée.



## 7. Sécurité et employés

### 7.1 Tous les employés

Tous les employés de la direction des services d'informations, les entrepreneurs et les étudiants passent par un processus d'accréditation et nécessitent, à tout le moins, d'une cote de sécurité de niveau secret par le SCRS. Tous les employés de la direction de la sécurité institutionnelle, les entrepreneurs et les étudiants passent par un processus d'accréditation et nécessitent, à tout le moins, une cote de sécurité de niveau très secret par le SCRS.

- [51] L'accès au site pour les employés, les entrepreneurs et les étudiants est très similaire à une cote de sécurité de fiabilité améliorée, mais comprend également un volet de loyauté au Canada.

### 7.2 Personnel sénatorial

- [52] Les sénateurs ont un budget et sont responsables de l'embauche de leur personnel, qui deviennent des employés du Sénat. Le personnel dans un bureau d'un sénateur travaille sous la direction de leur sénateur qui agit comme leur gestionnaire. Le personnel est assujéti aux politiques du Sénat et reçoit l'équipement du Sénat.
- [53] Le personnel doit être accrédité par la direction de la sécurité institutionnelle, qui travaille en partenariat avec le SCRS aux fins de l'évaluation du profil des candidats. La direction de la sécurité institutionnelle peut refuser une accréditation, notamment en raison de préoccupations liées à l'ingérence étrangère.

## 8. Services de technologie de l'information pour les sénateurs

### 8.1 Équipement

- [54] Le bureau de chaque sénateur a droit à quatre ordinateurs portatifs. Si un sénateur veut se procurer un ordinateur supplémentaire pour ses affaires du Sénat, il doit obtenir l'autorisation de le raccorder au réseau du Sénat.



- [55] Il existe aussi des limites sur les imprimantes et les téléphones mobiles. Chaque employé ne peut avoir qu'un seul téléphone mobile. Le bureau de chaque sénateur peut avoir jusqu'à 10 composantes d'un plan (p. ex., données, appels vocaux, etc.) Les sénateurs peuvent choisir de ne pas avoir de téléphone cellulaire. La direction des services d'information installe des gestionnaires de périphériques sur chaque téléphone afin qu'ils puissent être gérés à distance.
- [56] L'administration du Sénat n'est pas responsable des téléphones personnels, des forfaits ou des comptes numériques (p. ex. Gmail, Facebook). Cependant, s'il y a une cyberattaque qui implique un sénateur ou un employé, même s'il est en dehors de la compétence de l'administration du Sénat, la direction des services d'information fera les meilleurs efforts pour minimiser les effets de l'attaque, y compris en tirant parti des relations institutionnelles avec les plateformes de médias sociaux.

## 8.2 Cyberattaques

- [57] Des cyberattaques au Sénat ont lieu tous les jours – spam, logiciels malveillants, ransomwares, etc. La quantité de cyberattaques ne cesse d'augmenter de façon importante en nombre et en degré de sophistication.
- [58] La direction des services d'information vérifie continuellement la vulnérabilité du Sénat aux cyberattaques et intervient si elle trouve un problème. Il est rare que les cyberattaques réussissent. Cela s'explique principalement par le fait que l'administration du Sénat est consciente des menaces auxquelles elle est confrontée et que ces attaques sont prévisibles; autrement dit, le Sénat sait comment il est souvent ciblé. En conséquence, il dispose des outils et des processus nécessaires pour contenir les attaques avant qu'elles ne se transforment en incidents plus importants. Un exemple de vulnérabilité grandissante est celui des attaques « secondaires », qui sont des cyberattaques contre une institution ou une personne de confiance.
- [59] Avec de nombreuses personnes travaillant à distance, le défi de sécurité de TI est passé d'un réseau centralisé fermé à un réseau sur lequel les multiples accès à



distance sont autorisés. L'évolution du défi de sécurité est représentée par de nouveaux outils de protection, comme de nouvelles habitudes à développer.

- [60] La direction des services d'information a l'intention d'ajouter à son équipe de cybersécurité, selon les exigences des sénateurs. Les sénateurs ont déterminé que la cybersécurité est l'un des risques les plus importants du Sénat.

### 8.3 Désinformation

- [61] La direction des services d'information fait de son mieux pour répondre à toute tentative d'usurpation d'identité personnelle d'un sénateur (réseaux sociaux, adresses de courriel personnelles), même si cela ne relève pas de ses domaines de responsabilité.

## 9. Sécurité physique des sénateurs

- [62] Le Service de protection parlementaire assure les opérations de la sécurité physique sur la Colline du Parlement, pour tous les parlementaires. Ceci inclut la sécurité du périmètre de la cité parlementaire. Les sénateurs peuvent facilement joindre les responsables de la sécurité si leur sécurité physique est menacée. La direction de la sécurité institutionnelle détecte les menaces contre les sénateurs par divers moyens. Dans certains cas, les sénateurs reçoivent directement des menaces. Dans d'autres cas, les menaces sont détectées grâce à la collecte de données en libre accès, aux renseignements reçus des organismes partenaires et aux renseignements des organismes d'application de la loi.

## 10. Bureaux régionaux

- [63] Les sénateurs peuvent établir un bureau régional dans leur province d'origine dans les limites budgétaires qui sont prévues dans la Politique sur la gestion des bureaux des sénateurs. Seulement quatre sénateurs sur 100 ont actuellement des bureaux régionaux. Toutes les dispositions sont prises par les sénateurs et ne relèvent pas de l'administration du Sénat. La participation de l'administration du Sénat se limite aux conseils.



## 11. Motion du Sénat au sujet des voyages parrainés

- [64] La sénatrice Raymonde Saint-Germain a donné un préavis de motion qui propose que le Comité sénatorial permanent de l'éthique et des conflits d'intérêts soit autorisé à étudier des changements aux règlements concernant les déplacements commandités.<sup>4</sup> La motion fait actuellement l'objet du processus d'adoption du Sénat.
- [65] Le préavis de motion a été introduit le printemps dernier à la suite des reportages sur l'ingérence étrangère dans les médias qui ont suivi la remise du rapport classifiée de 2024 sur l'ingérence étrangère par le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement.

## 12. Recommandations

- [66] Les témoins n'avaient pas de recommandation à proposer à la Commission pour le moment. Les témoins ont déclaré que leur rôle consiste à s'acquitter de leurs fonctions du mieux qu'ils le peuvent, selon les directives et décisions des sénateurs et dans les limites du budget dont ils disposent.

---

<sup>4</sup> Rapport institutionnel du Sénat du Canada, **SEN0000001.FR** à la p. 16 [la traduction anglaise du rapport institutionnel du Sénat se trouve au document **SEN0000001.EN**].